

Modalités particulières de contrôle des connaissances et des compétences 2023/2027

Ces dispositions, examinées par le conseil de Faculté des Affaires Internationales du 01/06/2023 complètent les Modalités Générales de Contrôle des Connaissances 2023/2027 votées en CFVU le 29/06/2023.

Master 1 Droit des collectivités territoriales

Modalités particulières de règlement :

→ L'assiduité dans les cours du master est obligatoire, y compris dans les cours magistraux. Peuvent déroger à cette règle les étudiants qui disposent d'un Régime Spécial d'Etudes. Ils doivent cependant tout faire, dans la mesure du possible, pour assister aux cours qui donnent lieu à contrôle continu et pour participer aux projets tutorés. Dans les autres situations, toute absence devra être justifiée au secrétariat droit et au responsable de la formation. A compter de trois absences non justifiées dans une même matière, l'étudiant est considéré comme défaillant, et il ne pourra pas passer la première session.

→ Le séminaire de « problèmes politiques contemporains » prend la forme de présentation d'exposés. La note de la matière est formée pour 50% de la note recueillie par les étudiants lors de la présentation de leurs exposés et pour 50% de la note qu'ils auront à une épreuve terminale écrite.

→ Le séminaire de « protection européenne des droits de l'homme » fait l'objet d'un contrôle continu intégral composé d'une épreuve orale et d'une épreuve écrite d'1h30.

A ajouter : le séminaire de droit constitutionnel approfondi fait l'objet d'un contrôle continu sous la forme de présentation d'exposés.

→ Toutes les matières sont notées sur 20 (à l'exception du module de méthodologie de la recherche qui fait l'objet d'une simple validation, sans note) et affectées d'un coefficient 1. Les matières sans TD font l'objet d'une épreuve écrite d'1h30 maximum ou d'une épreuve orale, à l'exception de la préparation aux concours qui fait l'objet d'épreuves spécifiques.

→ Les séminaires à TD donnent lieu à contrôle continu et examen terminal de 3 heures. Le contrôle continu des aptitudes et des connaissances est obligatoire dans les unités assorties de travaux dirigés. Dans ces unités, le contrôle continu et le contrôle terminal sont affectés d'un coefficient 1 et représentent donc chacun 50% de la note finale dans la matière. Le contrôle continu comporte au moins une épreuve sur table d'une durée minimale d'1h30, réalisée dans les conditions de l'anonymat, dont la nature est fixée par l'enseignant chargé du cours correspondant.

→ Tous les autres séminaires donnent lieu à examen terminal, écrit ou oral.

→ Les examens terminaux se déroulent en décembre-janvier pour le premier semestre et en avril-mai pour le second. À l'intérieur de chaque Unité, les notes se compensent. Il n'y a pas de note éliminatoire. Les Unités dans lesquelles les étudiants ont obtenu la moyenne sont définitivement acquises et sont capitalisées. Les Unités se compensent entre elles, chaque semestre.

→ Les étudiants en première année de Master mention Droit des collectivités territoriales ont la possibilité d'effectuer le premier semestre de leur année à l'étranger s'ils ne sont pas déjà partis dans les mêmes conditions précédemment, sous réserve de vérification de la cohérence de leur projet professionnel par l'autorité compétente.

Mémoire de recherche :

→ L'étudiant peut décider, soit au premier soit au second semestre, de préparer un mémoire de recherche de Droit public dans l'une des matières d'au moins 31h30 CM, sous la Direction d'un enseignant-chercheur assurant des enseignements dans le Département Droit. Il doit avertir par écrit, impérativement au plus tard un mois après le début des cours, le responsable pédagogique de sa décision, en joignant l'accord écrit de son directeur de mémoire.

→ Le mémoire dispense l'étudiant de subir l'examen terminal dans la matière concernée. La note de mémoire se substitue alors à la note de cet examen. S'il s'agit d'une matière avec T.D., le contrôle continu reste obligatoire dans cette matière. Le mémoire donne lieu à une soutenance devant un jury composé au minimum de deux enseignants-chercheurs.

Préparation aux concours :

→ La présence des étudiants aux conférences, oraux, dissertations et notes de synthèse est obligatoire. L'étudiant absent, sans justification, à trois épreuves de la préparation aux concours ou aux conférences sera considéré défaillant dans l'unité.

→ Pour la première session, l'unité ne donne lieu à aucune épreuve terminale. La note de l'Unité est obtenue en faisant la moyenne :

- Au premier semestre (Unité 3), des deux meilleures notes des trois épreuves de note de synthèse d'une part et des trois épreuves de dissertations juridiques d'autre part ;

- Au second semestre (Unité 6), des deux meilleures notes des trois épreuves de grand oral d'une part et de dissertation de culture générale d'autre part.

Pour la seconde session, la note de l'unité résulte d'une épreuve terminale organisée :

- Pour le premier semestre (Unité 3) en dissertation juridique ;
- Pour le second semestre (Unité 6) en grand oral.

→ Les salariés ou assimilés sont évalués dans l'unité avec, pour le premier semestre, la meilleure note des trois épreuves de note de synthèse, et, pour le second semestre, la meilleure note des trois épreuves de grand oral.

Modalités particulières de contrôle des connaissances et des compétences 2023/2027

Ces dispositions, examinées par le conseil de Faculté des Affaires Internationales du 01/06/2023 complètent les Modalités Générales de Contrôle des Connaissances 2023/2027 votées en CFVU le 29/06/2023.

Master 2 Droit des collectivités territoriales

Modalités particulières de règlement :

1°) Assiduité

→ L'assiduité dans les cours du master est obligatoire, y compris dans les cours magistraux. Peuvent déroger à cette règle les étudiants qui disposent d'un Régime Spécial d'Etudes. Ils doivent cependant tout faire, dans la mesure du possible, pour assister aux cours qui donnent lieu à contrôle continu et pour participer aux projets tutorés. Dans les autres situations, toute absence devra être justifiée au secrétariat droit et au responsable de la formation. A compter de trois absences non justifiées dans une même matière, l'étudiant est considéré comme défaillant, et il ne pourra pas passer la première session.

2°) Déroulement des examens

→ Tous les séminaires donnent lieu à examen, sauf celui de « Dossiers de contentieux local » qui ne donne pas lieu à une épreuve spécifique. Les professeurs responsables des autres enseignements sont toutefois invités à tenir compte dans leur notation des connaissances acquises par les étudiants à l'occasion de ce séminaire.

→ Le séminaire de « Préparation aux concours de l'administration territoriale » est régi par un système de contrôle continu prévu par les modalités particulières de règlement du Master 1 Droit des collectivités territoriales et ne comporte pas d'examen terminal, sauf à l'occasion de la session de septembre.

→ Tous les autres séminaires donnent lieu à examen terminal, de la façon suivante :

- Les séminaires de « droit de l'urbanisme » et « droit de l'environnement » donnent lieu à une épreuve terminale écrite de trois heures.

- Le séminaire de « problèmes territoriaux contemporains » prend la forme de présentation d'exposés. La note de la matière est formée pour 50% de la note recueillie par les étudiants lors de la présentation de leurs exposés et pour 50% de la note qu'ils auront à une épreuve terminale écrite.

- Le séminaire de « droit des finances locales et fiscalité locale » donne lieu à une épreuve terminale écrite de trois heures qui prend la forme d'un cas pratique.

- Le cours d'environnement politique normand donne lieu à une épreuve terminale, pouvant prendre la forme d'un écrit d'1h ou d'un oral.

- Le cours de droit et pratique des marchés publics donne lieu à une épreuve terminale écrite de 2h qui prend la forme d'une consultation juridique.

- Le séminaire de « droit européen des collectivités territoriales » donne lieu à une épreuve terminale orale qui prend la forme d'un travail sur des affaires avec restitution orale de dossiers.

- Les séminaires de « culture générale » et de « grands débats juridiques » donnent lieu à une épreuve terminale écrite.

- Les autres enseignements peuvent donner lieu à une épreuve écrite d'1h30 ou à un oral.

3°) Unités d'enseignements. Compensations.

Les notes obtenues pour les enseignements d'une même unité se compensent. Les notes des six Unités se compensent.

Les coefficients appliqués à chaque Unité sont ceux mentionnés dans le tableau ci-joint.

Lorsque les 2 semestres sont acquis, les étudiants se voient délivrer le diplôme national de Master mention Droit des collectivités territoriales, parcours Droit public et des collectivités territoriales.

4°) Session de rattrapage.

Une session de rattrapage est organisée en septembre. Elle est ouverte aux étudiants qui n'ont pu se présenter ou ont échoué à la première session du premier semestre et/ou à celle du second.

Les Unités d'enseignements acquises lors de la première session n'ont pas à être repassées.

5°) Capitalisation des Unités d'enseignement. Redoublement.

Toute Unité d'enseignement acquise l'est définitivement. L'étudiant autorisé par le jury à redoubler, ainsi que l'étudiant autorisé à effectuer son cursus sur plusieurs semestres au titre de la formation continue, capitalise les Unités d'enseignement qu'il a déjà acquises.

STAGE PROFESSIONNEL

1°) Durée

Le stage a lieu au second semestre et fait partie de l'Unité 6. Il dure au minimum deux mois. Sauf autorisation du responsable pédagogique de la formation, il ne peut commencer avant la mi-mars.

2°) Approbation. Convention de stage.

Chaque stage doit être approuvé par le responsable pédagogique de la formation et doit donner lieu à la signature d'une convention de stage, signée en trois exemplaires par le représentant de l'entreprise, le stagiaire, et le doyen de la Faculté des Affaires Internationales.

3°) Rapport de stage.

Le stage débouche sur la rédaction d'un rapport d'une quarantaine de pages (2000 caractères par page), qui doit être remis à chacun des deux membres du jury de soutenance au moins une semaine avant la date de la soutenance.

Ce rapport doit brièvement présenter, dans une I^{ère} Partie, l'administration ou l'entreprise, puis décrire, dans une II^e Partie, les tâches effectuées lors du stage, expliquer en quoi elles ont permis de mettre en pratique et de compléter les connaissances acquises grâce aux enseignements du Master 2, et souligner les difficultés rencontrées par le stagiaire et la façon dont il les a ou non surmontées. Un tiers au moins du rapport doit être consacré, dans une III^e Partie, à l'étude approfondie d'un problème juridique rencontré par l'étudiant pendant le stage.

Au moins l'un des deux membres du jury de soutenance est un enseignant de la formation. Dans la mesure du possible, le deuxième membre du jury de soutenance est un représentant de l'administration ou de l'entreprise qui a accueilli le stagiaire.

4°) Note de stage.

À l'issue de la soutenance du rapport de stage, le jury de soutenance propose au jury du Master 2 une note globale de stage sur 20. La note de stage est affectée du coefficient 1 à l'intérieur de l'Unité 6.

Une note inférieure à 10 sur 20 à l'UE 6 est en principe éliminatoire. Toutefois, le jury peut décider, au vu de l'ensemble des résultats de l'étudiant, de lever le caractère éliminatoire de la note. Il peut également autoriser l'étudiant à redoubler son stage pour une période de deux mois minimum.

5°) Mémoire de recherche.

Il est possible, sur dérogation accordée par le responsable de la formation, de substituer au stage la rédaction d'un mémoire, préparé sous la Direction d'un enseignant-chercheur assurant des enseignements dans le Département Droit. Le mémoire donne lieu à une soutenance devant un jury composé au minimum de deux enseignants-chercheurs.

Master 1 Collectivités territoriales Semestre 1 - 6MCT1

Code UE	Intitulé UE	ECTS	Coef	CM	TD
6MDC11	UE 1 Maîtriser les opérations administratives	12		66	32
6MDC111	Droit territorial	6	1	33	16
6MDC112	Droit de la Fonction publique	6	1	33	16
6MDC12	UE 2 Connaître son environnement institutionnel	9		63	
6MDC121	Politique de l'UE	4,5	1	31,5	
6MDC122	Droit constitutionnel approfondi	4,5	1	31,5	
6MDC13	UE 3 Construire son projet professionnel	9		58 / 66	24
UMDC131	Préparation aux concours	4	1	36	
UMDM134	Méthodologie de recherche	1	1		6
	Matière au choix (1 matière au choix) :	2	1		
	6MDC132 Problèmes politiques contemporains			22	
	UMDM122 Droit maritime			30	
	Matière au choix (1 matière au choix) :	2	1		18
	UMDM131 Anglais juridique				
	UMCJ132 Autre langue				
		30		187 / 195	56

Evaluation session 1

Modalité	Modalité
Contrôle Continu	Examen terminal
Ecrit 3h	Ecrit 3h
Ecrit 3h	Ecrit 3h
	Ecrit 1h30
Exposé	
3 notes de synthèse et 3 dissertations	
	Mémoire
Exposé	Ecrit 3h
	Ecrit 3h
Ecrit / Oral	Oral / Ecrit
Minimum 2 Ecrits et 2 Oraux	

Evaluation session 2

Modalité
2nd Chance
Ecrit 3h
Ecrit 3h
Ecrit 2h
Ecrit ou Oral
Dissertation / Oral
Ecrit 3h
Ecrit 3h
Oral / Ecrit
Oral / Ecrit

Master 1 Collectivités territoriales Semestre 2 - 6MCT2

Code UE	Intitulé UE	ECTS	Coef	CM	TD
6MDC21	UE 4 Maîtriser les opérations administratives	12		66	32
UMDM211	Droit public économique	6	1	33	16
6MDC212	Contentieux administratif	6	1	33	16
6MDC22	UE 5 Connaître son environnement institutionnel	10		63	
6MDC221	Protection européenne des droits de l'homme	5	1	31,5	
6MDC222	Histoire des idées politique depuis le XVIIIe Siècle	5	1	31,5	
6MDC23	UE 6 Construire son projet professionnel	8		39	18
6MDC231	Préparation aux concours	5	1	39	
	Matière au choix (1 matière au choix)	3	1		18
	UMCJ232 Anglais juridique				
	UMDM231 Autre langue				
		30		168	50

Evaluation session 1

Modalité	Modalité
Contrôle Continu	Examen terminal
Ecrit	Ecrit 3h
Ecrit 3h	Ecrit 3h
Oral + Ecrit 1h30	
	Oral
Ecrit / Oral	
Minimum 2 Ecrits et 2 Oraux	

Evaluation session 2

Modalité
2nd Chance
Ecrit 3h
Ecrit 3h
Oral
Oral
Oral / Ecrit
Oral / Ecrit

Master 2 Collectivités territoriales Semestre 3 - 6MCT3

Code UE	Intitulé UE	ECTS	Coef	CM	TD
6MDC31	UE 7 Maîtriser les opérations administratives complexes	12	2	79	
6MDC311	Droit de l'environnement	3	1	24	
6MDC312	Droit et pratique des concessions	3	1	20	
6MDC313	Droit et gestion des relations administratives intérieures	3	1	15	
6MDC314	Politique économique des collectivités territoriales	3	1	20	
6MDC32	UE 8 Connaître son environnement institutionnel	8,5	2	62	
6MDC322	Droit des finances locales et fiscalité locale	2,5	1	22	
6MDC323	Politique de la ville et politique locale de sécurité	2	1	14	
6MDC324	Environnement politique normand	2	1	8	
	Matière au choix (1 matière au choix) :	2	1	18	
	6MDC321 Problèmes territoriaux contemporains				
	UMDM315 Droit du littoral				
6MDC33	UE 9 Préparer son insertion professionnelle	9,5	2	43	18
6MDC331	Dossier de contentieux local	2	1	10	
UMCJ333	Langue juridique	3	1		18
UMDC131	Préparation aux concours de l'administration territoriale	4,5	1	33	
		30		184	18

Evaluation session 1

Modalité	Modalité
Contrôle Continu	Examen terminal
	Oral
	Oral
	Ecrit
	Ecrit 1h30
	Ecrit 3h
	Ecrit 2h
	Oral
Exposé	Ecrit 3h
	Oral
	Ecrit 1h30
3 notes de synthèses + 3 dissertations	

Evaluation session 2

Modalité
2nd Chance
Oral
Oral
Ecrit
Ecrit 1h30
Ecrit 3h
Ecrit 2h
Oral
Ecrit 3h
Oral
Ecrit 1h30

Master 2 Collectivités territoriales Semestre 4 - 6MCT4

Code UE	Intitulé UE	ECTS	Coef	CM	TD
6MDC41	UE 10 Maîtriser les opérations administratives complexes	10,5	3	64	
6MDC411	Droit de l'urbanisme	5	1	30	
6MDC412	Droit et pratique des marchés publics	5,5	1	34	
6MDC42	UE 11 Connaître son environnement institutionnel local	7	2	40	
6MDC421	Droit européen des collectivités locales	2,5	1	14	
6MDC422	Coopération intercommunale	2	1	12	
6MDC423	Droit et gestion des risques locaux	2,5	1	14	
6MDC43	UE 12 Préparer son insertion professionnelle	12,5	1	44	
6MDC431	Clinique juridique territoriale	2,5	1	20	
	Matière au choix (1 matière au choix) :	4	1	24	
	UMCJ411 Grands débats juridiques				
	UMCJ412 Culture générale				
6MDC432	Stage + rapport	6	1		
		30		148	

Evaluation session

Modalité	Modalité
	Ecrit 3h
	Ecrit 2h
	Oral
	Oral
	Oral
CC	
	Ecrit 3h
	Ecrit 3h
	Soutenance

Evaluation session

Modalité
Ecrit 3h
Ecrit 2h
Oral
Oral
Ecrit ou Oral
Ecrit 3h
Ecrit 3h
Soutenance